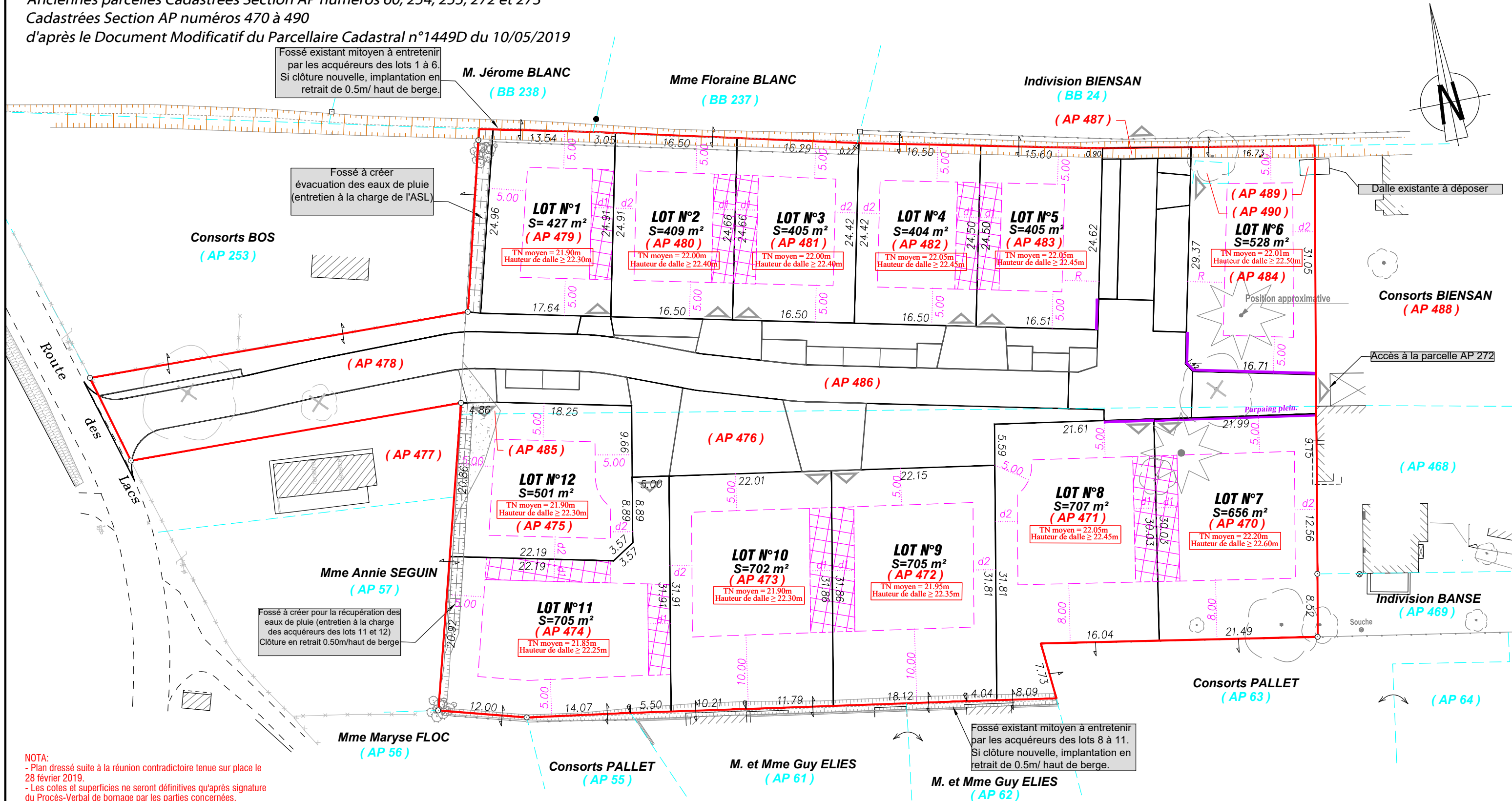


Commune du PORGE (33) "Les Villas du Bourg"

Route des Lacs
Anciennes parcelles Cadastrees Section AP numéros 60, 254, 255, 272 et 273
Cadastrées Section AP numéros 470 à 490
d'après le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n°1449D du 10/05/2019

PLAN GENERAL



NOTA:
- Plan dressé suite à la réunion contradictoire tenue sur place le 28 février 2019.
- Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après signature du Procès-Verbal de bornage par les parties concernées.

Nivellement rattaché au N.G.F.

○ Borne OGE plastique nouvelle.	← Signe d'appartenance.
⊙ Piquet métallique implanté.	↔ Signe de mitoyenneté.
— Périmètre de l'opération.	□ Limite zone aedificandi des constructions principales (hors piscines et annexes).
— Parpaing plein à poser.	d1 = 0 ou d1 ≥ H/2 avec un minimum de 3m (H étant la hauteur du point du bâtiment le plus rapproché) (cf article 7 du PLU zone UB)
△ Position des accès aux lots (Largeur accès: 4m)	⊗ Arbre existant à abattre dans le cadre des travaux du permis d'aménager.
...R... R = 0 ou R ≥ 5m	
d2 ≥ H/2 avec un minimum de 3m (H étant la hauteur du point du bâtiment le plus rapproché) (cf article 7 du PLU zone UB)	

Echelle : 1/500

Référence dossier : A778

Mai 2019